

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre pour la collecte des ordures ménagères de points d'apport volontaire du centre-ville de Chambéry le week-end

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération n° 055-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour la collecte des ordures ménagères de points d'apport volontaire du centre-ville de Chambéry le week-end**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la collecte des ordures ménagères et le nettoyage des points d'apport volontaire du centre-ville de Chambéry le week-end.

L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme pour trois périodes d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

L'accord-cadre est décomposé en trois lots :

- lot 1 : collecte des bacs roulants d'ordures ménagères résiduelles dans le centre-ville de Chambéry, le samedi matin,
- lot 2 : collecte des bacs roulants d'ordures ménagères résiduelles dans les rues piétonnes et les rues étroites de Chambéry, le samedi matin,
- lot 3 : prestation de nettoyage des conteneurs enterrés du centre-ville de Chambéry.

En vertu de l'article L. 2113-13 du code de la commande publique, le lot 3 est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50 % des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Il est passé sans minimum et avec un maximum de 644 800 € HT sur la durée totale du marché, réparti comme suit :

Période	Maximum HT Lot 1	Maximum HT Lot 2	Maximum HT Lot 3
1 (1 an)	83 200 €	52 000 €	26 000 €
2 (1 an)	83 200 €	52 000 €	26 000 €
3 (1 an)	83 200 €	52 000 €	26 000 €
4 (1 an)	83 200 €	52 000 €	26 000 €
Total	332 800 €	208 000 €	104 000 €

Les critères de jugement définis dans le règlement de consultation du marché sont identiques pour les trois lots :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 50 %,
- performances en matière de protection de l'environnement en lien avec l'objet du marché : 10 %.

La commission d'appel d'offres a attribué les accords-cadres aux entreprises suivantes :

- lot 1 : groupement Trialp/Minéris,
- lot 2 : entreprise Trialp,
- lot 3 : entreprise Trialp.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** l'accord-cadre relatif à la collecte des ordures ménagères et au nettoyage de points d'apport volontaire du centre-ville de Chambéry le week-end,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written in a cursive style.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

055-25

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre pour la collecte des ordures ménagères de points d'apport volontaire du centre-ville de Chambéry le week-end

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 22 mai 2025

Annexe(s) : CCTP

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250522-lmc1H33727H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33727H1

Date de transmission en Préfecture : 26 mai 2025

Date de réception en Préfecture : 26 mai 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 26 mai 2025